



RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00528

Numéro SIREN : 383 709 037

Nom ou dénomination : PLAZUR

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2015 sous le numéro de dépôt 813

PLAZUR
Société Anonyme au capital de 76.668,30 euros
Siège Social : Parc des Grands Crus
60J avenue du 14 Juillet
21300 CHENOVE
RCS DIJON n° 383 709 037

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le10.FEV. 2015
sous le n° A 212

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze,
Le trente et un,
A 10 heures,

Le soussigné,

Monsieur Antoine BOUILLARD,
Représentant permanent de la Société ANVI, Société Anonyme à Directoire et
Conseil de Surveillance au capital de 460.080 euros, ayant son siège social 38 route
de Louhans – 71370 Saint-Germain-du-Plain, immatriculée au Registre du
Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône sous le n° 338 714 744

Actionnaire Unique de la société PLAZUR,

Monsieur Daniel CHARLES en sa qualité de Président du Conseil d'Administration
préside l'Assemblée Générale.

Monsieur Alain ARTAUD, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué
n'assiste pas à l'Assemblée Générale.

Est également présent Monsieur Antoine BOUILLARD, Président du Directoire de la
Société ANVI, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 460.080
euros, ayant son siège social 38 route de Louhans – 71370 Saint-Germain-du-Plain,
immatriculée au RCS de Chalon-sur-Saône sous le n° 338 714 744, laquelle a été
agrée en qualité de nouvelle actionnaire par une décision du Conseil
d'Administration en date du 10 octobre 2014.

u k
a d
AB SB

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- les statuts de la Société ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission des administrateurs ;
- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Le Président indique que Monsieur Daniel CHARLES et Monsieur Yves CHARLES ont présenté leur démission des fonctions d'Administrateur de la Société par une lettre adressée à la Société en date du 24 décembre 2014, et ce, à compter du 31 décembre 2014.

Le Président indique également que Monsieur Vincent CHARLES a présenté la démission de ses fonctions d'Administrateur de la Société par une lettre adressée à la Société en date du 24 décembre 2014, et ce, à compter du 31 octobre 2014.

Par conséquent, il convient de prendre acte de la démission de Messieurs Daniel CHARLES, Yves CHARLES et Vincent CHARLES de leur fonction d'Administrateur et de procéder à la nomination de nouveaux administrateurs.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Handwritten signatures and initials: 'u k', 'vz', 'AB', and 'SB'.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Daniel CHARLES et de Monsieur Yves CHARLES de leurs fonctions d'administrateur, et ce, à compter du 31 décembre 2014 et les remercie chaleureusement pour l'exercice de leurs fonctions.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Vincent CHARLES de ses fonctions d'Administrateur, et ce, à compter du 31 octobre 2014, et le remercie chaleureusement pour l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de procéder au remplacement des administrateurs démissionnaires et de nommer aux lieu et place, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

— Monsieur Antoine, Robert, René BOUILLARD, né le 10 juillet 1981 à Saint-Rémy (71), de nationalité française, demeurant 14 boulevard de la République – 71100 Chalon sur Saône, en remplacement de Monsieur Daniel CHARLES pour la durée de leur mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

— Madame Sylvie, Juliette, Fernande RENARD épouse BOUILLARD, née le 25 janvier 1952 à Salins les Bains (39), de nationalité française demeurant 75 route des Baudrières, 71370 Saint Germain du Plain, en remplacement de Monsieur Yves CHARLES, pour la durée de leur mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

— Monsieur Jean-Jacques BOUILLARD, né le 5 février 1952 à Saint-Germain-du-Plain (71), de nationalité française, demeurant ensemble 75 route de Baudrières 71370 Saint Germain du Plain, en remplacement de Monsieur Vincent CHARLES, pour la durée de leur mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Monsieur Antoine BOUILLARD, Madame Sylvie BOUILLARD et Monsieur Jean-Jacques BOUILLARD ont d'ores et déjà accepté les fonctions et déclarent n'être frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire l'exercice des fonctions d'Administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures: Antoine Bouillard (top), Sylvie Bouillard (middle), Jean-Jacques Bouillard (bottom).

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et/ou au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

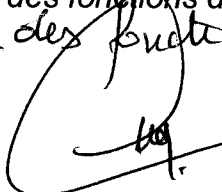
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par les membres du bureau.

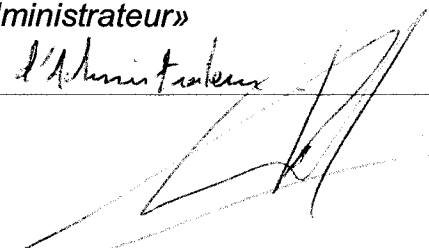
**Le Président
Monsieur Daniel CHARLES**

« Bon pour la démission des fonctions d'Administrateur »

Bon pour la démission des fonctions d'administrateur


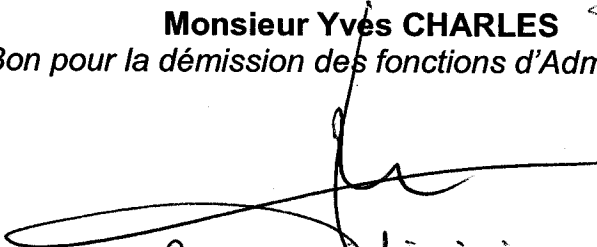
**Le Secrétaire
Monsieur Vincent CHARLES**

« Bon pour la démission des fonctions d'Administrateur »

Bon pour la démission des fonctions d'Administrateur


Monsieur Yves CHARLES

« Bon pour la démission des fonctions d'Administrateur »


*Bon pour démission des
fonctions d'administrateur*

cc vc
AB
SB

Monsieur Antoine BOUILLARD

« Bon pour acceptation des fonctions d'Administrateur »

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur



Madame Sylvie BOUILLARD

« Bon pour acceptation des fonctions d'Administrateur »

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur

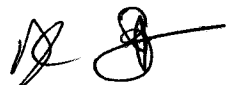


Monsieur Jean-Jacques BOUILLARD

« Bon pour acceptation des fonctions d'Administrateur »

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur

KUC



PLAZUR
Société Anonyme au capital de 76.668,30 euros
Siège Social : Parc des Grands Crus
60J avenue du 14 Juillet
21300 CHENOVE
RCS DIJON n° 383 709 037

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le ... 10 FEV ... 2015
sous le n° A 813

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze,
Le trente et un décembre,
A 11 heures 30,

Le Conseil d'Administration de la société PLAZUR s'est réuni au siège social de la société, sur convocation de son Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- Monsieur Antoine BOUILLARD
- Madame Sylvie BOUILLARD
- Monsieur Jean-Jacques BOUILLARD

Sont également présent Monsieur Daniel CHARLES, Président du Conseil d'Administration et Monsieur Vincent CHARLES, Directeur Général.

Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Daniel CHARLES en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Il est donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté par le Conseil d'Administration.

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du Président du Conseil d'Administration,
- Constatation de la démission du Directeur Général,
- Désignation d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président du Conseil d'Administration démissionnaire,
- Détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Pouvoirs pour accomplir les formalités

RK
70/11

Le Président aborde l'ordre du jour :

Le Président expose que, consécutivement à la cession de la totalité des actions composant le capital de la société PLAZUR au profit de la société ANVI, Monsieur Daniel CHARLES a adressé une lettre de démission de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, et ce, à compter du 31 décembre 2014 et qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

Monsieur Vincent CHARLES a également adressé une lettre de démission de ses fonctions de Directeur Général, et ce, à compter du 31 octobre 2014 et qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

Le Président rappelle que :

- le Conseil d'Administration du 30 mai 2008 a choisi d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général,

- Monsieur Daniel CHARLES a été renouvelé dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2012 pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'au l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

- Monsieur Vincent CHARLES a été désigné dans ses fonctions de Directeur Général aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2012 pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'au l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Il indique que le Conseil d'Administration doit, conformément aux dispositions légales opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévues par la loi, soit le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, soit la dissociation de ces fonctions.

Par conséquent, il invite le Conseil d'Administration :

-à se prononcer sur le maintien ou non de la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général,

-à désigner le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

La discussion est ouverte.



Puis, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Daniel CHARLES de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et ce, à compter du 31 décembre 2014 et le remercie chaleureusement pour l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Vincent CHARLES de ses fonctions de Directeur Général et ce, à compter du 31 octobre 2014 et le remercie chaleureusement pour l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Le Conseil d'administration décide de nommer à compter du 1^{er} janvier 2015, en qualité de Président du Conseil d'administration Monsieur Antoine, Robert, René BOUILLARD, né le 10 juillet 1981 à Saint-Rémy (71), de nationalité française, demeurant 14 boulevard de la République – 71100 Chalon sur Saône, en remplacement de Monsieur Daniel CHARLES pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

Le Conseil d'administration décide que Monsieur Antoine BOUILLARD est investi des pouvoirs les plus étendus légalement et statutairement attribués à ces fonctions pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Monsieur Antoine BOUILLARD déclare accepter ces fonctions.

Il déclare satisfaire aux conditions légales relatives au cumul du nombre des mandats.

Le Président indique qu'il ne sera pas pourvu au remplacement de Monsieur Vincent CHARLES en qualité de Directeur Général.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

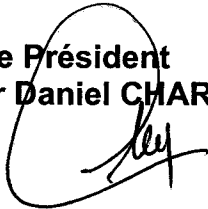
CINQUIEME DECISION

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur du présent procès-verbal ou d'un extrait, pour accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt ou autres prévues par la loi ou les règlements consécutives aux délibérations ci-dessus adoptées.

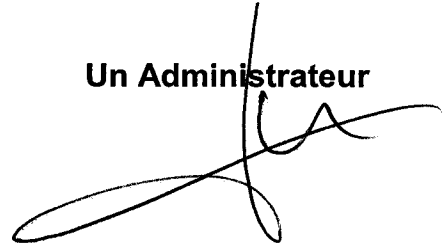
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président
Monsieur Daniel CHARLES



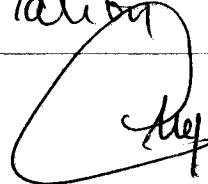
Un Administrateur



Monsieur Daniel CHARLES

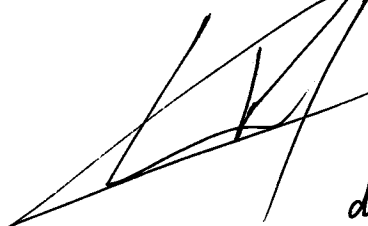
« Bon pour la démission des fonctions de Président du Conseil d'Administration »

Bon pour la démission des fonctions de Président
du conseil d'administration



Monsieur Vincent CHARLES

« Bon pour la démission des fonctions de Directeur Général »



Bon pour la
démission des fonctions
de Directeur Général

VCH
AB

**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Antoine BOUILLARD**

« Bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil d'Administration »

*Bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil
d'Administration*

